Différence en faveur des importations : 3,791,944,800 francs.

Dans ces chiffres, la France figure pour 1,172,878,800 francs à l'importation et 386 millions 996,400 seulement à l'exportation. L'Allemagne, au contraire, ne donne que 550,267,200 francs et reçoit 550,267,200 francs. Cette situation est tout à fait exceptionnelle dans le commerce de la Grande-Bretagne.

Par nature de produits, les importations et exportations anglaises se décomposent comme suit :

	IMPORTATION	EXPORTATION
Objets de consommation	4,270,442,400	202,431,600
Matières brutes	3,244,096,800	546,663,600
Objets manufacturés	848,887,200	4,284,907,200
Marchandises diverses	1,059,361,600	597,340,800
Totaux	9,423,388,000	5,631,343,200

Ces tableaux ne comprennent ni le transit, ni les matières d'or et d'argent que les Anglais ont l'habitude de compter à part. En 1875, le transit, si l'on veut en tenir compte, accroît de 306,358,100 francs les chiffres de l'importation et de l'exportation ; les matières d'or et d'argent ajoutent 838,273,000 fr. à l'importation et 696,225,600 à l'exportation. L'importation se trouve ainsi portée à 10,568,124,100 francs et l'exportation à 6,633,926,900 francs. Les chiffres les plus élevés sont atteints, pour l'importation, par les matières textiles (2,089,206,000 francs), et, pour l'exportation, par les tissus (2 milliards 529,828,000).

Un aussi énorme mouvement commercial ne pouvant avoir lieu que par la voie de mer, la marine marchande a nécessairement pris un développement en rapport avec les exigences du commerce extérieur ; quelques chiffres suffiront pour en donner une idée. En 1870, la Grande-Bretagne a construit :

	NAVIRES.	ENTRÉE.	SORTIE.
Navires en bois jaugeant	499	58,630	tonnes
— en fer	455	271,760	—
— mixtes	30	12,416	—
Total	984	342,806	—

Le mouvement a été, la même année, de 18,113,000 tonnes à l'entrée et 18,526,000 à la sortie. En 1875, le mouvement, exprimé en tonneaux, se décompose comme il suit :

	NOMBRE DES NAVIRES.	NOMBRE DES TONNEAUX.
Sous pavillon britannique	10,328,000	10,604,000
Sous pavillon étranger	1,996,000	2,181,000
Total	12,324,000	12,788,000

Voici le tableau des navires enregistrés en 1875 :

	NAVIRES.	NOMBRE DES NAVIRES.	NOMBRE DES TONNEAUX.
A voiles	21,291	4,207,000	
A vapeur	4,170	1,945,000	
Total	25,461	6,152,000	

Les 25,461 navires étaient montés par 261,364 marins.

Mais si l'on ajoute à ces chiffres les navires et les équipages des colonies, on arrive au chiffre formidable de 37,136 navires, 7,269,000 tonnes et 345,335 marins.

— *Chemins de fer. Postes. Télégraphes.* Le Royaume-Uni possédait, en 1875, 26,818 kilomètres de voie ferrée, dont 18,982 en Angleterre, 4,379 en Ecosse, 3,457 en Irlande. La construction de l'ensemble de ces lignes avait coûté 15,881,594,400 francs ou 591 fr. par kilomètre. Le produit brut était de 1,486,345,600, ou 55,419 francs par kilomètre.

La poste a distribué, la même année : 1,009,000,000 de lettres, dont 847,000,000 d'Angleterre, 91,000,000 d'Ecosse, 71,000,000 d'Irlande. Le chiffre total des cartes postales a dépassé 87,000,000.

L'administration télégraphique possède près de 170,000 kilomètres de fils, de 5,500 bureaux, et expédie annuellement environ 30 millions de dépêches.

— *Histoire.* Nous ne donnerons pas une bien grande extension à cette dernière partie de notre travail ; l'histoire des événements récents qui ont eu lieu dans le Royaume-Uni se trouvant faite en détail dans divers articles du *Grand Dictionnaire* et du *Supplément* (v. DISRAELI, GLADSTONE, etc, etc.), il nous suffira de noter ici rapidement les faits les plus importants. A ce titre, nous devons d'abord signaler deux faits extrêmement remarquables et qui semblent inaugurer, dans ce pays de la tradition, une série de transformations politiques du caractère le plus grave. Nous voulons parler d'abord de la réforme électorale que nous avons signalée déjà et qui, conduisant inévitablement au suffrage universel, introduira dans le gouvernement anglais cet élément démocratique qui lui fait presque absolument défaut. Le second événement n'a pas été consacré par un texte de loi, mais il a, s'il se peut, une importance plus grande encore : c'est la position effacée à laquelle la Chambre des lords s'est résignée vis-à-vis de la Chambre des communes, c'est l'espèce d'abdication tacite qu'elle a subie plus ou moins volontairement. Se relèvera-t-elle de cette sorte d'oubli dans lequel elle semble s'endormir de plus en plus ? Rien n'est moins probable ; et si M. Disraeli, en se faisant nommer lord Beaconsfield (1876), pour s'ouvrir la Chambre haute, a eu l'intention de galvaniser par son incontestable talent cette assemblée engourdie, il est bien probable qu'il s'est fait une cruelle illusion et que, après avoir joué un rôle éclatant dans la politique, il se sera condamné lui-même à l'impuissance dans laquelle se meurt la Chambre des lords.

Le nom de M. Disraeli, que nous venons de prononcer, fait immédiatement songer à son adversaire le plus résolu, M. Gladstone, et l'on serait tenté de se jeter dans l'interminable récit de leurs querelles, dans cette éternelle histoire des wighs et des tories s'arrachant tour à tour le pouvoir. Cette histoire monotone est d'autant moins nécessaire à faire qu'une chose est bien reconnue : c'est que le triomphe des tories a déclaré dégagées les conditions du traité de Paris, relativement à la neutralité de la mer Noire. L'Angleterre protesta, cette fois, et déclara ses intérêts atteints. La Russie dut passer outre ; elle aima mieux accorder à l'Angleterre une satisfaction puérile en consentant à faire discuter en pleine guerre, dans une conférence qui aurait lieu à Londres, la question de la révision du traité de Paris. Le gouvernement anglais, que cette satisfaction donnée à son amour-propre ne tirait pas de toute inquiétude et qui prévoyait, sans doute, la conclusion nécessaire de la conférence de Londres, exigea que la France y fût représentée, ce qui fut accordé ; mais le gouvernement du 4 septembre avait alors bien autre chose à faire que de défendre les intérêts anglais en Orient ; il refusa, non sans quelque amertume, d'accepter cette invitation. Le résultat de la politique anglaise, en cette occasion, fut que la Russie, après avoir projeté de briser violemment ce traité et de fournir ainsi pour l'avenir des raisons à une protestation armée, s'en vit accorder la suppression régulière, légale, irrévocable. La première conférence eut lieu le 17 janvier 1871 ; le traité qui délivrait la Russie des conséquences de la guerre de Crimée en rendait cette guerre inutile fut signé le 13 mars. L'Angleterre ne pouvait voir et ne vit pas une vengeance dans notre abstention en cette circonstance. Les sympathies, platoniques, il est vrai, que le peuple anglais avait manifestées pour nous pendant la guerre s'accrurent même à cette occasion ; des souscriptions généreuses s'ouvrirent en notre faveur sur tout le sol de la Grande-Bretagne. On a fait le relevé de ces libéralités, non point pour donner la mesure de la reconnaissance que nous avons contractée, mais pour montrer, ce qui est vrai, que, si le gouvernement d'Angleterre a fait preuve à notre égard d'une froideur voisine de la dureté, le peuple anglais a été sincèrement et profondément ému de nos souffrances. Voici les listes des principales sommes recueillies pour la France en Angleterre, pendant et après la guerre de 1870 :

	fr.
Société internationale de secours aux malades et aux blessés	7,422,255
Société des Amis	1,774,375
Société pour les semailles	117,650
Souscription du Daily News	541,975
Souscription du lord maire	3,159,075
Total	13,016,300

Quelques autres événements moins sérieux que ceux dont nous venons de parler méritent cependant d'être mentionnés, à cause du retentissement qu'ils eurent en Angleterre. C'est d'abord l'agitation en faveur de l'amnistie des fénians, agitation qui alla jusqu'à produire des troubles en Irlande, notamment dans le grand meeting de Dublin, où cinquante policemen furent blessés (4 sept. 1871). C'est ensuite l'assassinat de lord Mayo, vice-roi de l'Inde, par un musulman fanatique (9 février 1872). C'est la question des indemnités réclamées par les Etats-Unis au sujet des captures faites par l'*Alabama* pendant la guerre de la sécession, question qui trouble plus d'une fois les relations des deux pays et inspira même des craintes de rupture, mais qui fut enfin vidée par le tribunal arbitral de Genève (19 juin 1872). C'est l'expédition de Khiva, projetée et réalisée par la Russie. L'Angleterre déclara cette fois encore que ses *intérêts* en Asie étaient lésés ; la Russie donna des explications qui n'expliquaient rien, et l'Angleterre, qui ne semble plus tenir qu'en paroles et qui cherche elle-même des prétextes pour reculer, se déclara satisfaite (janvier 1873). La Russie, qui connaît ce jeu et s'en arrange à merveille, put donc faire tranquillement une nouvelle étape vers la frontière de l'Asie centrale, où il semble que les deux grands empires ne pourront éviter de se heurter. Il est bon de noter que l'Angleterre songe à soutenir toute seule cette lutte ; car il lui est difficile d'espérer qu'après avoir laissés seuls en Italie, seuls au Mexique, seuls dans la question de France, nous la suivions dans l'Inde comme nous l'avons suivie en Crimée et en Chine, où ses intérêts seuls étaient en jeu. Nous signalerons enfin, parmi les événements extérieurs : l'annexion des îles Fidji (15 octobre 1874) ; l'assassinat de Margary dans le Yun-nan, assassinat à la suite duquel le gouvernement chinois fut contraint de faire des excuses, de payer une indemnité et de proclamer, ce qu'il reconnaissait aux étrangers le droit de voyager dans le Céleste-Empire.

Parmi les événements intérieurs, généralement peu intéressants, nous nous contenterons de signaler : la chute du cabinet Gladstone, provoquée par l'union des membres irlandais et des tories de la Chambre des communes ; les élections conservatrices de 1873 et 1874, suivies de la formation du cabinet Disraeli (21 février) ; la retraite de Gladstone comme leader du parti libéral et son remplacement par lord Hartington (février 1875) ; l'achat par l'Angleterre des 177,000 actions du khédive sur le canal de Suez (novembre 1875) ; la proclamation de la reine d'Angleterre comme impératrice de l'Inde (1 mai 1876). Après le décret qui le métamorphosait, lui l'ancien et spirituel romancier, le démocrate et le plébéien d'autrefois, en lord Beaconsfield, Disraeli ne pouvait concevoir d'idée plus bizarre que celle de transformer en empire de l'Angleterre en impératrice de l'Inde. Le Parlement fut en accord à l'autorisation à contre-cœur, et uniquement à cause de la galante habitude qu'il a prise de ne rien refuser à la reine ; le peuple anglais, surpris, confondu, ahuri, se demandait si l'honneur de régner sur lui n'est pas suffisant pour un souverain constitutionnel. Mais ce qui fut plus bizarre encore que la mesure elle-même, ce furent les raisons par lesquelles Disraeli prétendait la justifier : un grand Etat, qui revendique dans le nord de l'Asie l'influence que l'Angleterre exerce dans le sud, a l'avantage d'être gouverné par un empereur ; ne faut-il pas que le souverain anglais puisse, au besoin, se mesurer avec lui sous un titre au moins égal ? On se demande avec stupéfaction si M. Disraeli a introduit dans la politique ses imaginations de romancier, ou s'il pense que le titre d'impératrice ou d'empereur, en allongeant le nom du souverain, ajoutera quelque chose à la portée de ses canons.

Au moment où le gouvernement anglais remportait ce stérile triomphe, il se trouvait déjà engagé sur un terrain où la victoire devait lui être aussi facile. La question d'Orient, dont la Russie avait déjà songé à se rendre maîtresse par les conférences de Londres, était complètement rouverte par l'insurrection de la Serbie, du Monténégro et de l'Herzégovine. En 1875, prévoyant déjà les événements et s'appréciant peut-être à la provoquer, la Russie avait songé à réglementer sur du nouveau les bases les usages de la guerre. Le projet, favorisé par le gouvernement allemand qui n'y trouvait même, les intérêts qu'on aurait pu le croire dicté par la sa tenir éloignée des conférences (23 janvier 1875). Mais si l'énergie de l'Angleterre fut remarquable en ce moment, nous n'aurons plus guère à la signaler dans la suite des événements. Toute la série des négociations diplomatiques est notoirement conduite par la Russie, qui marche à ses fins avec une habileté merveilleuse, réussissant même, tout en préparant l'invasion, à faire croire à la modération et à la désintéressement. Les intérêts anglais n'ont jamais été si fréquemment formulés, ni plus fermement sauvegardés en paroles, ni plus sûrement compromis en réalité. La Russie a été surtout montrée très-empressée à souscrire à toutes les mesures diplomatiques qu'elle savait devoir être rejetées par la Turquie. La note Andrassy, adoptée par tous les gouvernements, y compris l'Angleterre, le Schlaki calculée tout exprès pour autoriser la Russie à écraser la Turquie au nom de l'Europe. Pour parer aux événements qu'elle avait ainsi préparés elle-même, l'Angleterre envoyait sa flotte dans le Bosphore (janvier 1876). En même temps Gladstone, qui paraît, en cette occasion, sacrifier complètement les intérêts de l'Angleterre à ses visées de chef de l'opposition, soulevait dans tout le pays un mouvement turcophobe, disons mieux, russophile, très-capable d'embarrasser un gouvernement déjà fort gêné par ses fautes antérieures. Les atrocités turques de Herzégovine, hélas ! trop réelles, mais exagérées comme à plaisir dans les meetings, arrivèrent à ce point de sortir du cabinet et excitaient les Russes à marcher en avant. La conférence de Constantinople, qui avait la prétention de régler la question d'Orient, mais dont les débats furent, en réalité, dirigés par l'influence russe, vint encore aggraver la situation. Après les conditions dictées par elle, et que la Turquie rejeta avec trop de fierté peut-être, vu la rigueur des circonstances, toutes les grandes puissances européennes, y compris l'Angleterre, se virent réduites à rappeler leurs ambassadeurs de Constantinople. La conséquence inévitable de ces conférences tenues pour la paix, ce fut une déclaration de guerre de la Russie à la Turquie et une déclaration de neutralité de l'Angleterre.

La guerre a marché ; les Russes ont franchi le Danube, entraînant avec eux les Roumains ; ils ont passé les Balkans, et rien, ce semble, ne saurait les arrêter sur la route de Constantinople. Quand nous disons rien, c'est que nous ne tenons aucun compte d'un acte d'assistance purement anglais. Car l'Angleterre s'est enfin émue. L'agitation turcophobe est tombée comme par enchantement. Tout le monde reconnaissant avec un Anglais que les intérêts anglais sont menacés. Lord Derby, dans une lettre adressée à l'ambassadeur anglais à Saint-Pétersbourg, s'est fait l'écho de ces craintes nationales. Il a parlé, lui aussi, des intérêts anglais, a fait des réserves sur la neutralité anglaise.

Invité avec une politesse mêlée de quelque ironie, par le prince Gortschakoff, à définir les intérêts anglais, il a cité, comme devant mettre fin à la neutralité passive de l'Angleterre : la fermeture du canal de Suez, une attaque contre l'Egypte, la suppression de la libre navigation dans le Bosphore et les Dardanelles, la conquête de Constantinople. Le gouvernement russe s'est empressé de déclarer qu'aucune de ces éventualités n'était dans ses intentions. Depuis, les Russes n'ont cessé de marcher sur Constantinople ; le gouvernement anglais, de plus en plus effrayé, a fini par donner l'ordre à sa flotte de passer le détroit des Dardanelles et de s'approcher de Constantinople. L'Angleterre serait-elle à ce point de sortir de cette neutralité qui lui est devenue si chère, et qu'elle a achetée jusqu'ici par tant de sacrifices d'amour-propre ? Si elle le peut refuser à la Russie, elle qui paraît en avoir quelque velléité, peut être renversé demain, et le ministère Gladstone, qui lui succéderait et qui n'afficha jamais qu'ici la politique de non-intervention, peut changer brusquement d'opinion en arrivant au pouvoir.

L'histoire anglaise offre plus d'un exemple de ces revirements.

GRANDEFFE (Arthur-Armand-Raoul DE GUILLOTEAU, vicomte DE), écrivain, né à Paris en 1832. Ses études terminées, il suivit les cours de l'Ecole de droit, prit le grade de licencié et se fit inscrire comme avocat au barreau de Paris. Depuis lors, M. Arthur de Grandeffe a beaucoup voyagé. Il a visité successivement l'Italie (1853), l'Espagne (1854), la Russie (1856), l'Allemagne, l'Afrique (1862), puis il est devenu agent de change. Pendant la guerre de 1870-1871, il a servi comme capitaine de mobiles. On lui doit quelques ouvrages : *Discours philosophique sur l'espace et la durée* ou *Réfutation du système de Voltaire* (1855, in-8°) ; *Voyage à Rome* (1857, 3 vol. in-8°) ; l'*Immaculée conception au point de vue rationnel* (1857, in-8°) ; l'*Empire d'Occident reconstitué* ou *l'Equilibre européen assuré par l'union des races latines* (1857, in-8°) ; *Boutades philosophiques* (1857, in-8°) ; la *Pise bas-bleu*, essai de critique littéraire (1858, in-8°) ; les *Plaies sociales* (1859, in-12) ; *Pie IX et l'Italie* (1859, in-8°) ; *Nouveau guide en Espagne* (1864, in-12) ; *Mobiles et volontaires de la Seine pendant la guerre et les deux sièges* (1871, in-12) ; *Te betaillon des mobiles de la Seine, campagne de* 1870-1871 (1874, in-4°), avec 72 planches de Normand, etc.

GRAND-FOUGERAY (LE), ch.-l. de canton (Ille-et-Vilaine). V. FOUGERAY.

* **GRANDGAGNAGE** (François-Charles-Joseph), jurisconsulte et littérateur belge. — Il est devenu premier président de la cour d'appel de Liége. Outre les ouvrages que nous avons cités, on doit : *Wallonades* (1845, in-8°) ; *Chaudfontaine* (1853, in-8°) ; le *Congrès de Spa* ou *Nouveaux voyages et aventures de M. Alfred Nicolas au royaume de Belgique* (1857, 2 vol. in-18), sous le pseudonyme de **Justin** ; *Coutumes de Namur et coutumes de Luxembourg* (1860-1870, 2 vol. in-8°) ; la *Vie et le tempère de M. Alfred Nicolas* (1874, in-12), sous le nom de **Justin** ; la *Vie urbaine de M. Alfred Nicolas* (1875, in-18), sous le même pseudonyme.

GRANDJEAN (Alcide-Pierre), publiciste français, né à Blosseville-Bonsecours (Seine-Inférieure) en 1829. Lorsqu'il eut terminé ses études à Rouen, il s'adonna à l'enseignement, fut chargé d'enseigner l'histoire au collège du Havre (1848-1849), puis il se rendit à Paris, où il donna des leçons. M. de Morny, à qui il fut recommandé, l'emmena avec lui en Russie lorsqu'il alla assister comme ambassadeur extraordinaire au couronnement d'Alexandre II. De retour en France, M. Grandjean entra dans le *Constitutionnel* des articles, notamment des *Lettres russes* qui furent remarquées (1858). Grâce à son tour puissant protecteur, il devint, en 1859, rédacteur en chef du *Constitutionnel*. M. Grandguillot fit paraître alors une série d'articles sur la question romaine et sur les affaires d'Italie, dans lesquels il faisait l'apologie de la politique impériale et s'efforçait, sous les formules les plus respectueuses, de combattre les affirmations des évêques qui défendaient avec le plus d'âpreté l'intransigeance. La conséquence inévitable de ces conférences tenues pour la paix, ce fut une déclaration de guerre de la Russie à la Turquie et une déclaration de neutralité de l'Angleterre.

GRANDGUILLOT (LOYSEAU DE), paléographe français. — Il est président de la Société archéologique de la Touraine. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes, en Poitou* (1854, in-8°) ; le *Baron et les reîtgiens de Preuilly en* 1432 (1855, in-8°) ; *Aperçus historiques sur les travaux destinés à défendre la ville de Tours contre les inondations de la Loire et du Cher* (1856, in-8°) ; la *Grille d'argent de Saint-Martin de Tours* (1863, in-8°) ; *Procès-verbal du pillage par les huguenots des reliques et joyaux de Saint-Martin de Tours en* 1562 (1863, in-8°) ; le *Livre des serfs de Marmoutier, précédé d'un essai sur le servage en Touraine* (1864, in-8°) ; la *Commission intermédiaire de l'assemblée provinciale de Touraine*, 1787-1790 (1872, in-8°), etc. Citons encore de lui une édition de la chanson de geste intitulée *Hton de Bordeaux*, dans la collection des *Anciens poètes de la France*.

GRAND'MAMAN s. f. (gran-ma-man — de *grand*, et de *maman*). Syn. enfantin de GRAND'MÈRE.

Grand'maman (LA), comédie en quatre actes, en prose, de M. Edouard Cadol (Théâtre-Français, mai 1875). Cette pièce, qui n'a obtenu qu'un succès d'estime, est sagement menée et correctement écrite : c'est à peu près tout ce que l'on peut en dire. L'auteur semble y avoir refait une de ses anciennes comédies intitulée la *Famille* et qui était tombée au Théâtre-Lyrique. Le principal rôle, celui de la grand'mère, est un rôle de bonne vieille douairière qui se trouve la meilleure protectrice de son petit-fils, dont le père et la mère vivent tout à fait séparés l'un de l'autre. Le jeune homme est amoureux, il veut se marier et vient demander l'appui de la marquise. Non-seulement celle-ci prépare les voies, mais elle essaye aussi de réconcilier son gendre et sa fille. C'est d'abord peine perdue. Au second acte, nous sommes en plein ménage séparé, et le jeune homme est forcé de se mêler des affaires paternelles. Un propos blessant pour sa mère est vivement relevé par lui ; il va se battre. Le père apprend l'aventure et s'arrange pour se rencontrer le premier avec l'insulteur ; les deux époux, éclairés sur les causes de leur mésintelligence, se réconcilient et le jeune homme épouse celle qu'il aimait. La pièce de M. Cadol est écrite avec esprit et brille plus par la finesse du détail et de l'observation que par les qualités originales de la donnée.

Grand'mère (PORTRAIT DE LA), tableau de M. Emile Renard ; Salon de 1876. Ce tableau a valu à son auteur une médaille. M. Renard a peint avec beaucoup de sincérité, mais sans réalisme trop brutal, une bonne tête de vieille femme, pleine de rides et de plis accumulés par les années. Le difficile était de ne pas tomber dans l'imitation de ces têtes de vieillards, hommes ou femmes, auxquels les anciens maîtres ont donné autrefois tant de caractère et qui sont comme des clichés picturaux, on ne pas rendre avec vérité la décrépitude humaine. L'artiste a évité l'un et l'autre de ces défauts. « Sans doute l'affection a guidé sa main, dit M. Mario Proth, mais aussi son œil exercé et clairvoyant a naturellement vu ; il n'a point exagéré et comme souligné l'odieux travail du temps. La couleur est sobre, le dessin est ferme. Ce qui apparaît dans cette harmonie parfaite, à laquelle concourt l'humilité du sombre vêtement, ce n'est pas la vieille femme, c'est une femme âgée. Ni sorcière, ni douairière, matrone de la peine et du labeur, la *Grand'mère* sera le portebonheur de son filial artiste. »

Grand-père (L'ART D'ÊTRE), par Victor Hugo (Paris, 1877, 1 vol.). C'est le propre des forts d'aimer la force ou de la haïr, selon qu'elle est bonne et clémente ou méchante et funeste, et d'être en même temps attirés vers les petits et les faibles. Le génie qui vient de terrasser l'hydre de Lerne s'arrête attendri devant le nid d'une fauvette. Victor Hugo étrangle les traîtres, met en fuite les hypocrites, pourfend les tyrans, puis, sa besogne vengeresse terminée, s'il rencontre un berceau, il se penche sur ce gazouillement et il sourit ; ses yeux, qui tout à l'heure lançaient la flamme, sont mouillés de pleurs. Ce sentiment de naïve tendresse pour l'enfance a été toujours en lui si constant et si débordant, que de son œuvre déjà extraire un assez gros volume qui a pour titre naturel les *Enfants*. Le livre nouveau que nous analysons nous montre des attendrissements et des affections du même genre, mais plus intimes. Ce ne sont plus les enfants en général qui sont les héros chers au grand poète, mais ses petits-enfants à lui, Georges et Jeanne. Georges est l'aîné de quinze mois ; c'est un gaillard solide. Jeanne, plus jeune, est aussi plus délicate. Ne demandez donc pas vers qui des deux ira le plus large courant de tendresse. Jeanne est la préférée, et Georges ne sera pas jaloux. Sa petite vanité d'homme sera même flattée qu'on ne lui prodigue pas les mêmes câlineries qu'à une fille. Il laisse volontiers au sexe faible ces compensations : entre hommes, l'affection est plus virile.

En attendant que Georges et Jeanne lisent les vers qu'ils ont inspirés à leur grand-papa, lisons-les.

On a souvent reproché à Victor Hugo d'aimer l'antithèse ; c'était, en lui reprochant d'être un grand artiste, l'accuser de voir trop bien le spectacle de la vie. Shakspeare, avant lui, était coupable de la même façon. Mais comment n'aimerait-il pas l'antithèse, toute raison de génie à part, le poète qui élève toujours la voix à propos pour faire contraste aux trivialités, aux défaillances, aux grossièretés du temps présent ? Quand l'heure est trouble, Victor Hugo met de la lumière et de la sérénité dans les consciences, comme il y mettait de la colère et de la justice à l'heure des lâches assouplissements. Il faisait gronder les *Châtiments* à travers l'orgie impériale ; il nous révèle l'Art d'être grand-père, c'est-à-dire l'art d'aimer les faibles, les petits, les bons, l'innocence, la grâce, l'amour naïf, quand on ne parle que de haine, de guerre, d'anathème. Comme l'a dit avec raison Louis Ulbach, Victor Hugo fait passer le rayon de sa poésie sur les puérilités d'une certaine politique et d'une certaine littérature. Quelques vers du grand poète consolent des discours de M. de Broglie en même temps que des derniers romans de MM. Zola et de Goncourt.

On a reproché à Victor Hugo le titre qu'il a adopté pour cette œuvre nouvelle. « Je n'aime pas ce titre : l'*Art d'être grand-père*, écrit un des critiques les plus autorisés dans la *Revue politique et littéraire*. Pourquoi ce mot : l'art ? Je comprendrais qu'on fît un livre sur l'art d'être père. Etre père, comme être mari, cela demande peut-être de l'art. Il y a là un ensemble de devoirs assez compliqués. Pour rendre tout le monde heureux autour de soi, pour maintenir l'autorité intacte sans jamais en faire sentir lourdement le poids, il faut de l'habileté et même un peu de diplomatie. Le père doit préparer l'avenir dans le présent, arracher telles petites épines qui deviendraient de grandes ronces ; il lutte et il a des résistances à vaincre ; force lui est parfois de s'armer de sévérité. Mais le grand-père, l'heureux grand-père, il n'a qu'à se laisser être grand-père. Et Victor Hugo fait-il autrement ? Non, je vous assure. Aussi, comme sa barbe olympienne, le bon grand-père sourirait, un peu embarrassé cependant. Et il répondait : « Ce n'est pas une affaire à moi de « gronder ces petits ! Ils ont des épines, dites-« vous ? A vous de les enlever ; moi je vois et « je respire les roses. Laissez-moi être grand-« père ! Donc, ce n'est pas un art, et le volume « aurait plutôt dû porter ce titre : *Grand-père.* »

Il n'est pas vrai que Victor Hugo que son ouvrage ne portât un titre plus vrai encore. Le titre qu'il a choisi est comme un acte d'humilité envers le destin, qui l'a toujours si cruellement frappé dans ses enfants. Il eût volontiers écrit le *Bonheur d'être grand-père*, mais il a craint que le mot « bonheur » ne parût un défi. Il se souvient des joies de son foyer si naïvement chantées et si durement expiées. De cette gerbe fleurie des idylles paternelles le sort a fait des verges trop souvent ensanglantées par la pointure du poète. Alors le grand-père a pris ses précautions. Il craint de n'avoir pas le temps d'être bisaïeul et son immortalité ne le permettra pas de cette crainte. Aussi voyez-le s'agenouiller devant les petits berceaux qui lui restent. Pour qu'on ne s'imagine pas qu'il a plus d'orgueil que de peine, il feint de travailler à être heureux, et il écrit l'*Art d'être grand-père*, comme si c'était un métier difficile, qui exigeât beaucoup de bonheur, et qu'on pût lui ravir, pour l'en priver. Superstition charmante ! précaution pieuse ! Etre grand-père ! c'est le seul paradis positif. Certes, M. Gaucher a eu raison de le dire dans l'article de la *Revue politique et littéraire* que nous citions plus haut : la paternité simple a ses devoirs, ses sacrifices, ses luttes, ses récompenses. Il faut instruire, corriger ses enfants, souvent s'en séparer et les envoyer loin de soi, parfois même les maudire après les avoir inutilement punis. Mais le grand'paternité, qui est la paternité double, n'a rien à ajouter. Que d'autres donnent des leçons ! Le grand-père jouit de la première ignorance et du premier petit savoir ; il n'a pas à punir, il a le devoir de toujours pardonner ; il lui est défendu de maudire, à lui qui se sent abrité sous tant de bénédictions. Il aime, il aime, il gâte ; il promet la lune quand on la lui demande, et, pour nous servir d'une expression heureuse de M. Louis Ulbach, quand il va chez le bon Dieu, c'est pour l'aller chercher.

Victor Hugo est grand-père à la façon de tous les grands-pères. Ne vous attendez donc à aucune théorie sur l'art d'élever les petits enfants. La seule leçon donnée, c'est celle de l'amour infini, inépuisable. Quand on n'aime pas trop ces êtres fragiles, on en les aime pas assez. Mais ne croyez pas non plus que la faiblesse du grand-père éteigne en lui le souvenir des luttes viriles, et que la mélancolie des fières combats soutenus par lui ne se mêle pas, par intervalle, à l'attendrissement causé par les petits jeux sur l'herbe. Le poète n'oublie rien de sa vie ; seulement il devient plus indulgent. La beauté dans sa première fleur, la bonté dans son premier sourire, l'ingénuité du bien le désarment. Il commence par cet aveu :

J'ai, devant les Césars, les princes, les géants
De la force debout sur l'amas des néants,
Devant tous ceux que l'homme adore, exècre, encense,
Devant les Jupiters de la toute-puissance,
Eté quarante ans fier, indompté, triomphant ;
Et me voilà vaincu par un petit enfant.

Le vaincu ne rougit pas de sa défaite, mais il l'explique. Le bégaiement de l'enfance, c'est l'écho du paradis. Ces âmes qui s'éveillent sont encore tout imprégnées des visions du ciel. S'éveillent-elles même ? Ne vont-elles pas plutôt s'endormir ? La vie ne leur ferat-elle pas oublier peu à peu les notes du divin concert ?

Car les petits enfants étalent hier encore
Dans le ciel et savaient ce qui la terre ignore.
O Jeanne ! Georges ! voix dont j'ai le cœur saisi !
Si les astres chantaient, ils bégayeraient ainsi.
Leur front tout couvert vers nous rougissait et nous dore.
Oh ! d'où venez-vous donc, inconnus qu'on adore ?
Jeanne a l'air étonné ; Georges, les yeux hardis :
Ils trébuchent encore, ivres du paradis.

Voilà pourquoi le vieillard est docile à la voix des petits enfants, pourquoi le soir écoute le matin.

Oui, devenir aïeul, c'est rentrer dans l'aurore.

Comment en vouloir à la vie quand elle vous ménage une aurore à l'heure du déclin ?

Ils sont deux pour le conduire, cet Homme qui n'a que la décité volontaire de son amour et qui ferme à demi les yeux comme pour garder plus sûrement les deux petites visions sous ses paupières. Il va, dans ses vers, alternativement de Georges à Jeanne.

Jeanne endormie ! c'est un titre qui revient quatre fois dans le volume, avec une solennité douce, comme un refrain qui donne chaque fois le signal d'enchantements nouveaux. Mais Georges a sa part, et, le cœur se dilatant, le grand-père regrette celui qui est parti le premier.

Pourquoi donc s'en est-il allé, le doux amour ?
Ils viennent un moment nous faire un peu de jour.
Puis partent. Ces enfants que nous croyons les nôtres
[autres
Sont à quelqu'un qui n'est pas nous. Mais, les deux
Tu ne les vois donc pas, vieillard ? Oui, je les vois
Tous les deux. Ils sont deux. Ils sont deux, ils sont trois.

Voilà la seule plainte du livre. Les tyrans, les hypocrites, les envieux, les méchants de toute sorte sont à peu près oubliés. Il ne faut pas faire pleurer les enfants. Ces petits êtres sont si bons qu'ils pourraient bien demander grâce pour les coquins mis au carcan ou cloués au pilori. Il ne faut pas leur donner cette tentation de miséricorde. C'est bien assez de leur parler des ours, des lions, des singes du Jardin des plantes. Les autres, ils apprendront toujours trop tôt à les connaître.

Les contemplations de l'innocence, les merveilles qui se dégagent pour l'homme et pour le monde de cette contemplation : voilà le secret de ce volume, égal à tous ceux que Victor Hugo a publiés. Le poète n'a plus à grandir ; il aurait le droit de diminuer ; mais son génie l'a transporté dans le paradis de la jeunesse, et l'on dirait que la neige amassée sur sa tête n'est que la précaution frileuse d'un nouveau printemps. Le grand-père sourit à un avril éternel. Il avait, à l'âge de la virilité heureuse, intitulé une pièce sur le destin des enfants de ceux *Sunt lacrymæ rerum*. Maintenant, après avoir tant pleuré, il remplace cette devise lugubre par une devise joyeuse. Il écrit *Latitia rerum* et il sourit en regardant voler les papillons sur les fleurs.

Enfants, dans vos yeux éclatants
Je crois voir l'empyrée éclore.
Vous riez comme le printemps
Et vous pleurez comme l'aurore.

Mais que choisir dans ce volume, parmi ces vers jaillis du cœur, et d'une forme admirable, comme tout ce qu'écrit le poète ? Lisez le petit chef-d'œuvre suivant. Est-il possible d'imaginer un tableau à la fois plus frais, plus sérieux dans sa grâce, plus achevé de lignes et de couleur ?

Jeanne était au pain sec dans le cabinet noir,
Pour un crime quelconque, n'ayant pas fait son devoir,
J'allai voir la proscrite, en pleine forfaiture,
Et lui glissai dans l'ombre un pot de confiture
Contraire aux lois. Tous ceux sur qui, dans ma cité,
Repose le saint de la société
S'indignèrent, et Jeanne a dit d'une voix douce :
« Je ne toucherai plus mon nez avec mon pouce,
Je ne me ferai plus griffer par le minet. »
Mais on s'est récrié : « Cette enfant vous connaît ;
Elle sait à quel point vous êtes faible et lâche,
Elle vous voit toujours rire quand on se fâche.
Vis de gouvernement possible. A chaque instant
L'ordre est troublé par vous ; le pouvoir se détend ;
Plus de règle, l'enfant n'a plus rien qui l'arrête,
Vous pétroniser tout ! » Et j'ai baissé la tête,
Et j'ai dit : « Je n'ai rien à répondre à cela.
J'ai tort. Oui, c'est avec cette indulgence-là
Qu'on a toujours conduit les peuples à leur perte.
Qu'on me mette au pain sec.—Vous le méritez, certe,
On vous y mettra. » Jeanne alors, dans son coin noir
M'a dit tout bas, levant ses yeux si beaux à voir,
Pleins de l'autorité des douces créatures :
« Eh bien ! moi, je t'irai porter des confitures. »

Comme le sentiment est vrai, la forme pure et originale ! Ne dirait-on pas que le poète rajeunit en même temps que le grand-père ? Détachons encore quelques vers de l'une de ces pièces nombreuses, écrites dans les teintes douces et comme éclairées d'un rayon de soleil couchant, qui parlent du cœur et qui vont au cœur. Le grand-père voit d'avance Jeanne mariée et mère, et il sourit à la Jeanne de sa Jeanne :

O tendre oiseau des bois, qui dans ton nid pérores,
Vois éparse au milieu des arbres palpitants,
Qui chantes la chanson sonore du printemps;

O mésange, ô fauvette, ô tourterelle blanche,
Sorte de rêve ailé fuyant de branche en branche,
Doux murmure envolé dans les champs embaumés,
Je t'écoute et je suis plein de songes. Aimez,
Vous qui vivrez!...
Elle sera la mère au jeune et grave front,
La gardienne d'une aube à qui la vie est due,
Épouse responsable et nourrice éperdue,
La tendre âme sévère, et ce sera son tour
De se pencher avec un inquiet amour
Sur le frêle berceau, céleste et diaphane;
Ma Jeanne, ô rêve! azur! contemplera sa Jeanne;
Elle l'empêchera de pleurer, de crier,
Et lui joindra les mains et la fera prier
Et sentira sa vie à ce souffle mêlée.

N'est-ce pas exquis? Il semble que l'aïeul murmure sur un berceau ces douces paroles comme pour ne pas réveiller l'enfant et ne pas se réveiller lui-même d'un si doux rêve! Décidément le grand-père est un merveilleux artiste. Des chansons pour faire danser en rond, un air de guitare qui rappelle l'enfance du poëte en Espagne, des coquetteries avec la nature, qui est comme le grand berceau de l'aïeul, puis un vrai poëme, l'*Epopée du lion*, varient la note et empêchent que, dans cette fête intime, l'uniformité des petites joies n'en affadisse la douceur. Cette *Epopée du lion* est certainement une des plus grandes choses que l'âme paternelle ait révélées au poëte. C'est la mise en œuvre de ce vers :

.. Les cœurs de lion sont les vrais cœurs de père.

C'est toujours l'immuable pensée du livre, le désarmement des colères devant la souveraineté de l'innocence.

L'*Art d'être grand-père* n'augmentera pas la renommée de Victor Hugo, car rien ne saurait ajouter à la gloire du poëte, mais ces pages si pleines d'émotion et de sentiments exquis feront encore plus aimer l'homme.

*GRANDPERRET (Michel-Etienne-Anthelme-Théodore), magistrat français. — Rendu à la vie privée par la révolution du 4 septembre 1870, il s'est fait inscrire comme avocat au barreau de Paris, où il a plaidé pour des bonapartistes dans divers procès, notamment pour M. Paul Granier de Cassagnac. Le 16 novembre 1877, il fut porté candidat au Sénat dans une élection de quatre sénateurs inamovibles, et, grâce à une convention faite entre les bonapartistes, les légitimistes et les orléanistes, en vue d'écarter du Sénat tout partisan des institutions établies, il fut élu à une voix de majorité. Toutefois, à la vérification du scrutin, on reconnut qu'il n'avait point obtenu la majorité et un second tour de scrutin eut lieu le 24 novembre suivant. Ce jour-là, l'ancien procureur de l'Empire, resté un bonapartiste ardent, fut élu sénateur par 141 voix contre 135 données à M. Victor Lefranc, candidat des républicains.

GRANDPIERRE (Auguste-Jean-Baptiste-Sylvestre), homme politique français, né à l'Iste-en-Rigaut en 1814. Il étudia le droit, prit le grade de docteur, puis il alla exercer la profession d'avocat au barreau de Bar-le-Duc. Après la révolution de 1848, il fut nommé conseiller de préfecture de la Meuse; mais, peu après, il donna sa démission. Lors de l'élection présidentielle du 10 décembre suivant, M. Grandpierre combattit avec chaleur la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte. Ayant affirmé hautement ses opinions républicaines, il fut traduit devant la commission mixte de la Meuse après l'odieux coup d'Etat du 2 décembre 1851, et ce ne fut pas sans peine qu'il échappa à la proscription. Sous l'Empire, il continua l'exercice du barreau, combattit les candidats officiels et se prononça contre le plébiscite de 1870. Elu député de la Meuse à l'Assemblée nationale par 20,150 voix le 8 février 1871, il alla siéger dans les rangs de la gauche républicaine, avec laquelle il vota constamment. Après le 24 mai 1873, il fit une opposition constante au gouvernement de combat, se prononça contre le septennat, contribua à la chute du cabinet de Broglie et vota les propositions Périer et Maleville, la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Le 20 février 1876, il se porta candidat à la députation à Bar-le-Duc, fit une profession de foi républicaine à la fois ferme et conciliante, et fut élu par 11,031 voix contre M. Paulin Gillon, légitimiste, et M. Jacquot, se disant constitutionnel. A la Chambre, il continua à voter avec les républicains, devenus la majorité dans l'Assemblée comme dans le pays et se prononça notamment pour l'ordre du jour du 4 mai 1877, contre les menées cléricales devenues menaçantes. Le 17 mai suivant, le maréchal de Mac-Mahon ayant renversé le cabinet Jules Simon, qu'il remplaça par un ministère composé de cléricaux, de monarchistes et de bonapartistes et chargé de faire une guerre à outrance aux républicains, M. Grandpierre s'associa à l'énergique protestation des gauches contre le message présidentiel (18 mai); puis, le 19 juin suivant, il fit partie des 363 qui votèrent l'ordre du jour de défiance contre le ministère de Broglie-Fourtou. Après la dissolution de la Chambre des députés, il se porta de nouveau candidat à la députation à Bar-le-Duc et, malgré tous les moyens employés par l'administration, il fut réélu député par 11,093 voix contre 8,601 données à M. Henry, candidat monarchiste officiel. A la Chambre nouvelle, M. Grandpierre a voté, le 15 novembre 1877, pour la nomination d'une commission chargée de faire une enquête sur les actes de pression commis par l'administration, et, le 24 novembre suivant, il a voté l'ordre du jour des gauches contre le ministère du 23 novembre.

GRAND-POPO, ville et port d'Afrique. V. POPO (GRAND-), au tome XII du *Grand Dictionnaire*.

*GRANDPRÉ, bourg de France (Ardennes), ch.-l. de cant., arrond. et à 47 kilom. de Vouziers, sur l'Aire; pop. aggl., 1,169 hab. — pop. tot., 1,321 hab.

GRAND-PRESSIGNY (LE), ch.-l. de cant. (Indre-et-Loire). V. PRESSIGNY-LE-GRAND.

*GRANDRIEU, bourg de France (Lozère), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. N.-E. de Mende; pop. aggl., 377 hab. — pop. tot., 1,646 hab.

GRANDRIS, bourg de France (Rhône), cant. de La Mure, arrond. et à 23 kilom. de Villefranche; pop. aggl., 840 hab. — pop. tot., 2,295 hab.

*GRAND-SERRE (LE), bourg de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 50 kilom. N.-E. de Valence; pop. aggl., 583 hab. — pop. tot., 1,546 hab.

Grands jours, assises extraordinaires qui se tenaient dans des provinces éloignées de la capitale. V. JOUR, au tome IX du *Grand Dictionnaire*, page 1033.

Grand'tante (LA), opéra-comique en un acte, paroles de MM. J. Adenis et Ch. Grandvallet, musique de M. Jules Massenet; représenté à l'Opéra-Comique le 3 avril 1867. Le sujet n'est pas lyrique. Un oncle avare a épousé une jeune fille, à laquelle il a laissé en mourant toute sa fortune; mais il n'avait pas signé son testament. Son petit-neveu arrive d'Afrique dans le château, qu'il veut vendre immédiatement. Il voit la jeune femme, sa grand'tante. Il en est épris et fasciné. Il ne songe plus qu'à prolonger son séjour dans le château. Il va même jusqu'à contrefaire la signature de son oncle au bas du testament, ce qui est une licence trop forte. Aussi la grand'tante le déchire. Après un combat de générosité mutuelle, la grand'tante cède aux prières du jeune militaire et promet de rester. La musique est bien faite, intéressante, révèle de fortes études musicales. On a remarqué un air chanté par le ténor : *Allons, camarade*, la jolie phrase du duo : *Fée, ange ou femme ;* les couplets de la corvette : *File, corvette agile*. Chanté par Capoul, Mlles Girard et Heilbron.

GRANDVAL (Marie-Félicie-Clémence DE REISET, vicomtesse DE), musicienne, née dans la Sarthe en 1830. Dès l'âge de douze ans, Mlle de Reiset, qui avait manifesté de grandes dispositions pour la musique, recevait des leçons de composition de Flotow, ami de sa famille, et se mettait à écrire des mélodies, des concerts, voire des opéras. Flotow étant parti, la voie dans laquelle la jeune virtuose s'était si témérairement lancée l'aurait certainement conduite à un échec final; mais elle le sentit, et, après son mariage avec M. de Grandval, elle se remit bravement à l'étude, sous la direction de Saint-Saëns. Ce qu'elle a produit depuis est réellement inimaginable, surtout si l'on considère que Mme de Grandval est, non pas un compositeur de profession, mais une femme du grand monde. Outre des messes, des morceaux religieux, un oratorio : *Sainte Agnès*, exécuté à l'Odéon (1876) ; des *Esquisses symphoniques* (1847), des sonates, des nocturnes, des concertinos, des mélodies, des valses, des chansons, des romances, etc., Mme de Grandval a écrit un grand nombre d'œuvres dramatiques, dont plusieurs ont été exécutées, quelques-unes avec succès : le *Sou de Lise*, opérette en un acte (Bouffes-Parisiens, 1859); les *Fiancés de Rosa*, opéra-comique en un acte (Théâtre-Lyrique, 1863); la *Comtesse Eva*, opéra-comique en un acte (Bade, 1864); la *Pénitente*, opéra-comique en un acte (Opéra-Comique, 1868); *Piccolino*, opéra italien en trois actes (Italiens, 1869); la *Forêt*, poëme lyrique en trois parties (Italiens, 1875), etc.

*GRANDVILLIERS, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. N.-O. de Beauvais; pop. aggl., 1,623 hab. — pop. tot., 1,715 hab.

*GRANGE s. f. — Chalet où l'on fabrique le fromage de Gruyère.

*GRANGÉ (Pierre-Eugène BASTÉ, connu au théâtre sous le nom d'Eugène), auteur dramatique français. — Outre les pièces que nous avons citées, ce fécond et spirituel écrivain en a fait jouer un grand nombre d'autres, soit seul, soit en collaboration. Nous mentionnerons : le *Retour de saint Antoine*, en un acte (1840, in-8°), avec E. Bourget; le *Pâté de Chartres*, en un acte (1840, in-8°), avec Abel; le *Troupier dans les confitures*, en trois actes (1849, in-8°), avec Marc-Michel; le *Connétable de Bourbon*, drame en cinq actes (1849, in-8°), avec Montépin; les *Etoiles* ou le *Voyage de la fiancée*, vaudeville en trois actes (1850, in-8°), avec Saint-Yves; les *Prodigalités de Bernerette*, en un acte (1849, in-8°); *Pauline*, drame en cinq actes (1850, in-8°), avec Montépin; les *Chevaliers du lansquenet*, drame en cinq actes (1850, in-8°), avec le même; *English Exhibition*, en deux actes (1851, in-8°), avec Barrière et Decourcelle; le *Vol à la duchesse*, drame en cinq actes (1851, in-12), avec Montépin; la *Tête de Martin*, en un acte (1852, in-12), avec Barrière; les *Nèfles*, ballet-parodie en deux tableaux (1856, in-12), avec Thiboust; *Dalila et Samson*, histoire en cinq feuillets, mêlée de couplets (1857, in-4°), avec Lapointe; le *Punch Grassot*, en un acte (1858, in-12), avec Delacour; l'*Ut dièse*, en un acte (1858, in-18), avec Moinaux; *Tant va l'autruche à l'eau...*, en un acte (1859, in-12), avec Thiboust; les *Chevaliers du pince-nez*, vaudeville en deux actes (1859, in-12), avec Thiboust et Deslandes; la *Fête des loups*, en trois actes, (1859, in-12), avec Thiboust; la *Clef sous le paillasson*, en un acte (1859, in-12), avec Najac; le *Carnaval des Revues*, revue en deux actes (1860, in-4°), avec Gilles; la *Sirène de Paris*, drame en cinq actes (1860, in-12), avec Montépin; *Brouillés depuis Wagram*, en un acte (1861, in-12), avec Thiboust; la *Beauté du diable*, pièce fantastique en trois actes (1861, in-12), avec le même; la *Chasse aux papillons*, en un acte (1861, in-12), avec Najac; le *Passage Radziwil*, en trois actes (1861, in-12), avec Siraudin et Thiboust; le *Secret du rétameur*, en un acte (1862, in-12), avec Moinaux ; *Un jeune homme qui a tant souffert* (1862, in-12), avec Thiboust; la *Boîte au lait*, vaudeville en cinq actes (1862, in-12), avec Noriac; le *Café de la rue de la Lune*, en un acte (1862, in-12), avec Moinaux; la *Demoiselle de Nanterre*, en trois actes (1862, in-12), avec Thiboust; le *Guide de l'étranger dans Paris*, en trois actes (1861, in-12), avec Thiboust; les *Secrets du grand Albert*, en deux actes (1863, in-12), avec H. Rochefort; l'*Oiseau fait son nid*, en un acte (1863, in-12), avec Thiboust; les *Mousquetaires du carnaval*, en trois actes (1863, in-12), avec le même; *Un mari sur des chardons*, en un acte (1863, in-12); *Jean Torgnole*, en un acte (1863, in-12), avec Thiboust; *Deux chiens de faïence*, en un acte (1863, in-12), avec le même; *Ajax et sa blanchisseuse*, en trois actes (1864, in-12), avec Montjoie; les *Diables roses*, en cinq actes (1864, in-12), avec Thiboust; *Un clou dans la serrure*, en un acte (1865, in-12), avec le même; la *Gazette des étrangers*, revue (1865, in-12), avec Clairville; *Robert Surcouf*, drame en cinq actes (1865, in-4°), avec Lopez; la *Consigne est de ronfler*, en un acte (1866, in-12), avec Thiboust; *Un voyage autour du demi-monde*, en cinq actes (1868, in-12), avec Thiéry et Koning; la *Vie privée*, en un acte (1868, in-12), avec Bernard; *Madame est couchée*, en un acte (1868, in-12), avec le même; le *Lis dans la vallée*, en trois actes (1868, in-12), avec le même; *Un jour de déménagement*, en un acte (1868, in-12), avec Bedeau; *On demande des ingénues*, en un acte (1869, in-12), avec Bernard; les *Deux bébés*, en un acte (1870, in-12), avec le même; la *Belle aux yeux d'émail*, en un acte (1871, in-12), avec le même; les *Versaillaises*, chansons (1872, in-12); l'*Hirondelle*, en un acte (1872, in-12), avec Bernard; *Un entr'acte de Rabagas*, en un acte (1872, in-12), avec le même; *Fleur du Tyrol*, en un acte (1872, in-12), avec le même; le *Gendre du colonel*, en un acte (1872, in-12), avec le même; le *Baptême du petit Oscar*, vaudeville en cinq actes (1873, in-12), avec V. Bernard; le *Grelot*, opérette en un acte, musique de Vasseur (1873, in-12), avec le même; *Tabarin* ou les *Parades du pont Neuf*, drame en cinq actes (1873, in-12), avec Montépin; le *Bouton perdu*, opérette en un acte, musique de Talexy (1874, in-12), avec Bernard; la *Dame au passe-partout*, en un acte (1874, in-12), avec le même; le *Chignon d'or*, opérette en un acte, musique de Jonas (1874); le *Théâtre moral*, actualité en trois tableaux (1875, in-12), avec Bernard; les *Hannetons*, revue en trois actes, musique d'Offenbach (1875, in-12), avec Al. Millaud; *Geneviève de Brabant*, vaudeville en trois actes (1875, in-12), avec Bernard; *Entre deux trains*, en un acte (1875, in-12), avec le même; le *Moulin du Vert-Galant*, opérette, musique de Serpette (1876); la *Boîte au lait*, opérette en quatre actes, musique d'Offenbach (1876, in-12); *Trois bougeoirs*, vaudeville en un acte (1877, in-12); les *Cricris de Paris*, revue (1877), etc. M. Grangé est l'auteur d'un grand nombre de chansons et de chansonnettes. Il fait partie de la Société du *Caveau*, dont il a été à diverses reprises le président, et qu'il présidait encore en 1877.

GRANGER (Anne-Eugénie-Pauline ROZIER), actrice, née à Paris en 1838. Petite-fille d'un magistrat et fille d'un notaire d'Orléans, elle descendait par sa mère de Granger, qui tint avec distinction l'emploi des scapins à la Comédie-Italienne. A l'âge de cinq ans, la petite Granger apprit le solfége et le piano sous la direction de Boucher et de Ravina. Elle fut guidée dès son enfance par son parrain, M. Eugène Duclerc, aujourd'hui vice-président du Sénat, qui lui fit passer de brillants examens à l'Hôtel de ville. Mais la vocation l'emportant, elle entra au Conservatoire et suivit les leçons de Beauvallet, tout en écoutant les conseils de Samson et surtout de Provost. Bientôt, elle débuta à l'Odéon, par le rôle de Lisette du *Jeu de l'amour et du hasard*. « C'est une vive et alerte soubrette, dit M. Edouard Thierry; elle a la gaieté prompte et communicative, la voix bien posée et qui rit d'elle-même, la physionomie qui rit comme la voix. » Elle fut plus vivement applaudir dans le rôle de Dorine, puis dans ceux de Lucile de l'*Honneur et l'argent*, Suzanne du *Mariage de Figaro*, Mme d'Arthenay de *Souvent femme varie* (1853), Claire de *Que dira le monde?* (1854), Lisette du *Dernier Crispin*, Mme de Blangy de la *Conquête de ma femme*, etc. Engagée ensuite au Théâtre-Français, elle y débuta le 4 août 1856 et enleva le succès, pour nous servir d'une expression de Roger de Beauvoir, à la pointe des vers de Molière et de la prose chatoyante de Marivaux. C'est avec une supériorité incontestable qu'elle entra en possession des rôles de Martine des *Femmes savantes*, de Nicole du *Bourgeois gentilhomme*, de Frosine de l'*Avare*, de Marinette du *Dépit amoureux*, de Nérine du *Joueur*, de Lisette des *Fausses confidences*, de Marine de *Turcaret*; etc. Louée par la presse entière et peut-être à cause de l'unanimité de tous les suffrages, Mlle Pauline Granger dut céder devant le favoritisme et donna sa démission. Le Vaudeville ne laissa pas échapper une si belle occasion et l'engagea, malgré les termes du contrat qui liait l'excellente actrice à la Comédie-Française jusqu'au mois de juin 1857. Elle débuta le 30 octobre à la salle de la place de la Bourse, dans le rôle de Clairette et Clairon, de la pièce de ce nom. Elle créa, l'année suivante, Diane de Lestang des *Fausses bonnes femmes*, dont la réussite fut médiocre, et avec un très-grand succès Emma du *Code des femmes*. Devenue libre en 1860, elle donna des représentations à Bruxelles, au théâtre royal du Parc, où elle se fit vivement applaudir dans l'ancien répertoire. Elle aborda pour la première fois, à son bénéfice, le rôle de Louise Mauclair des *Demoiselles de Saint-Cyr*, qui montra une fois de plus la souplesse de son talent. La Comédie-Française la rappela dans la maison de Molière. Elle y débuta brillamment le 13 août 1861, dans *Tartufe* et dans le *Jeu de l'amour et du hasard*. « Mlle Pauline Granger a, dit Francisque Sarcey, la forte encolure de ces braves filles qui ont nom Dorine, Toinon ou Lisette; une voix pleine et mordante, une physionomie très-bonne enfant et très-animée; elle joue les soubrettes du grand répertoire avec beaucoup de rondeur, et le fait sans y chercher trop de finesse, comme il convient à ces rôles francs et de bonne humeur. » Dans le répertoire moderne, elle se maintint à la même hauteur, en mettant en relief Mariette de *Mlle de Belle-Isle*, Virginie de *Mercadet* et surtout Mme Hippolyte des *Deux ménages*. Elle créa, en 1870, Marton de *Maurice de Saxe* et resta pendant le siége à Paris, soignant nos blessés à l'ambulance de la Comédie-Française. Sous la direction de M. Perrin, la grande soubrette, jouant rarement le répertoire classique, un peu négligé, donna de l'importance aux rôlets de Dame Rose de *Marion Delorme* (1872) et de Sidonie de l'*Absent* (1873). Engagée spécialement à cette époque, avec le consentement de la Comédie-Française, au théâtre des Galeries-Saint-Hubert, à Bruxelles, elle obtint, dans *Monsieur Alphonse*, le plus éclatant succès. Elle reprit en 1875, sur notre premiere scène, Mme Hippolyte des *Deux ménages* et, en 1877, Mme La Ressource du *Joueur*. Elle remplaça au mois d'octobre de cette même année Mme Jouassain dans le rôle de Catherine de l'*Ami Fritz*, un personnage en cheveux blancs. « Esprit, gaieté, franchise, art des nuances, diction agile et brillante, cette actrice si accomplie, dit M. Théodore de Banville, a tout pour elle, excepté sans doute ce petit morceau de corde de pendu qui fait qu'on devient sociétaire. »

*GRANGES, bourg de France (Vosges), cant. de Corcieux, arrond. et à 35 kilom. S.-O. de Saint-Dié, sur la Vologne; pop. aggl., 1,347 hab. — pop. tot., 2,743 hab.

GRANGIER (Louis), littérateur suisse, né à Estavaye en 1817. Il fit une étude toute particulière de la langue et de la littérature françaises, qu'il enseigna pendant un certain temps à Dresde. Depuis plusieurs années, M. Grangier professe la littérature française à Fribourg. On a de lui quelques ouvrages : *Anthologie classique* ou *Leçons et modèles de tous les genres de composition en vers* (Leipzig, 1848, in-8°); *Premiers éléments de littérature française* (1850, in-8°); *Histoire abrégée et élémentaire de la littérature française depuis son origine jusqu'à nos jours* (1853, in-8°), dont la 4e édition a paru en 1872 (in-8°); *Tableau des germanismes les plus répandus en Allemagne et dans les pays limitrophes* (1864, in-8°).

GRANIER (Michel), médecin français, né à Nîmes en 1817, mort en 1876. Il fit ses études médicales à Montpellier, où il prit le grade de docteur. De retour dans sa ville natale, il exerça la médecine. Ayant adopté les doctrines des homœopathes, il s'efforça de les propager, soit par la pratique, soit par la parole, soit par des écrits. On a de lui : *Conférences sur l'homœopathie* (1858, in-8°); *Des homœopathes et de leurs droits* (1860, in-8°); *Homœolexique, dictionnaire de médecine selon l'école homœopathiste, contenant l'homœologie ou nouveau langage de l'école, les éléments de l'anatomie, les éléments de la physiologie, etc.* (1874, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage donna lieu a un procès, et, à la suite des débats judiciaires, il fut retiré du commerce.

GRANIER (Jeanne), comédienne française, née en 1852. Elle est fille d'Irma Granier, qui fut, pendant longtemps, une des actrices les plus applaudies du Vaudeville. La petite Jeanne ayant montré un goût prononcé pour la musique, sa mère lui fit donner des leçons de chant, puis chargea Mme Barthe-Benderali de l'initier au répertoire classique de l'Opéra-Comique et du Théâtre-Italien. Mlle Jeanne Granier fit ses débuts sur le petit théâtre d'Etretat, et bientôt une circonstance fortuite la jeta dans l'opérette. Pendant le grand succès de la *Jolie parfumeuse*, Mme Théo s'étant trouvée subitement indisposée, Mlle Jeanne Granier offrit à Offenbach de la remplacer, au pied levé, dans le rôle de Rose Michon, et elle obtint un succès complet. Charles Lecocq, charmé de son talent, lui fit travailler le répertoire de l'opéra bouffe, et il écrivit une opérette dans laquelle elle devait jouer le premier rôle. Entre temps, Jeanne Granier chanta dans les salons, puis à Contrexeville. Enfin, au mois de novembre 1874, elle créa son premier rôle au théâtre de la Renaissance, dans *Giroflé-Girofla* de Lecocq. Le succès de la jeune actrice fut complet. Elle déploya à la fois un véritable talent de comédienne et de chanteuse. Elle ravit le public par sa grâce et par son jeu spirituel, par la finesse de sa diction. Depuis lors, Jeanne Granier, en possession de la faveur du public a rempli avec un succès croissant divers rôles, et elle s'est particulièrement fait remarquer dans la *Marjolaine* de Lecocq (1877).

*GRANIER DE CASSAGNAC (Bernard-Adolphe), publiciste et homme politique français. — En 1872, M. Clément Duvernois, ayant quitté l'*Ordre* pour s'occuper exclusivement d'affaires financières qui devaient le conduire devant la police correctionnelle, M. Granier de Cassagnac devint un des principaux rédacteurs de la feuille bonapartiste, dans laquelle il put impunément déverser l'outrage et la calomnie sur la République et les républicains. Après le coup d'Etat parlementaire du 24 mai 1873, il continua sa campagne avec une croissante ardeur. Maire de Plaisance, membre du conseil général du Gers, pour le canton d'Aignan, il se porta candidat à la députation dans ce département, à Mirande, le 20 février 1876. Dans sa profession de foi, il disait notamment : « Nous avions ensemble acclamé l'Empire et pendant dix-huit années nous l'avons ensemble soutenu. L'ordre, la sécurité, la longue prospérité qu'il avait donnés aux campagnes sont encore vivants dans votre mémoire, et c'est en vous rappelant ces souvenirs que je viens de nouveau solliciter vos suffrages... Si la révision de la constitution venait à être opérée pendant la durée de mon mandat, je voterais pour que le régime actuel fût changé en totalité, et je demanderais que la révision fût opérée à l'aide d'un appel au peuple. » Il eut pour concurrents M. Maumus, candidat républicain, et M. de Gontaut, légitimiste. Elu député par 10,463 voix, il alla siéger à la chambre dans le groupe bonapartiste et il vota constamment avec la minorité antirépublicaine. Le 23 novembre 1876, il prononça un discours pour défendre le budget des cultes. Le 4 mai 1877, il vota contre l'ordre du jour qui invitait le ministère à surveiller les dangereuses menées du parti clérical. Le 17 du même mois, il applaudit au message du maréchal de Mac-Mahon, qui déclarait la guerre à la majorité républicaine de la Chambre des députés et nommait un ministère composé de cléricaux, de monarchistes et de bonapartistes. Le 19 juin, il vota contre l'ordre du jour de défiance contre le ministère. Après la dissolution de la Chambre des députés, M. Granier de Cassagnac fut désigné par le gouvernement comme le candidat officiel de l'administration, et, le 14 octobre 1877, il fut réélu député dans l'arrondissement de Mirande par 12,640 voix contre 6,920 données au candidat républicain, M. Sansot. Outre les ouvrages que nous avons cités, il a publié : *Histoire des origines de la langue française* (1872, in-8°) ; le *10 mars à Chiselhurst* (1874, in-12); *Histoire populaire illustrée de l'empereur Napoléon III* (1874-1875, in-8°), avec Paul de Cassagnac; *Histoire de la colonne Vendôme* (1875, in-16), etc.

*GRANIER DE CASSAGNAC (Paul), publiciste et homme politique, fils du précédent. — Pendant qu'il était encore prisonnier en Allemagne, des bonapartistes posèrent, le 8 février 1871, sa candidature à l'Assemblée nationale dans le Gers; mais il n'obtint qu'environ 8,000 voix. En quittant la forteresse de Cosel, il fit un voyage à Venise pour rétablir sa santé, puis il revint en France, fut réélu, le 8 octobre 1871, membre du conseil général du Gers par le canton de Plaisance, et il fonda dans ce département un journal bonapartiste, l'*Appel au peuple*. En 1872, M. Paul de Cassagnac devint rédacteur en chef du *Pays*, ancien *Journal de l'Empire*. Il y continua, avec un redoublement d'ardeur, de provocations et d'insultes, sa campagne contre la République et les républicains, ses apologies des actes les plus odieux du détestable régime qui avait conduit la France au démembrement et presque à la ruine. A la suite d'une polémique entre le *Peuple souverain* et le *Pays*, un duel eut lieu le 1er juin 1872 entre M. Paul Granier de Cassagnac et M. Edouard Lockroy, qui fut blessé. Quelque temps après, le virulent journaliste demanda la suppression du *Corsaire*. Cette feuille ayant été supprimée en décembre, M. Paul de Cassagnac écrivit dans le *Pays* ces lignes, qui donnent une idée parfaite de son ton habituel, de son style et de ses idées : « Un de vos journaux, le *Corsaire*, nous insultait depuis sa fondation. Rédigé par un Zola, romancier de la Morgue, par un Bienvenu, drôle effaré par la peur, cette feuille jetait sa boue tous les matins... Un article paraît plus violent, plus immonde encore que les autres. Qu'avons-nous fait? Nous avons dit au gouvernement : Assommez cette bête enragée! Il l'a fait, nous l'en félicitons. De quoi donc vous étonnez-vous? Entre vous et nous, c'est une guerre à mort, sans merci. Et tenez, laissez-nous vous le dire : votre jour est proche, nous le croyons, nous le savons... Si nous sommes les plus faibles, nous vous ferons voir comment de braves gens savent mourir devant des coquins. Mais si nous en réchappons, ce qui est encore possible, prenez garde à vous! » Dans la *République française*, M. Ranc répondit d'une façon aussi spirituelle que vigoureuse aux menaces de M. Cassagnac fils. « Ne pouvant se faire accepter comme écrivain politique, dit-il, le bon jeune homme voudrait au moins être tenu pour un héros. Voici plusieurs années qu'il y travaille. D'abord il s'est posé en duelliste, mais voilà le diable : plus il s'est battu, moins le public a cru à son héroïsme. Le public, qui n'est pas si bête, a remarqué, détail fâcheux, que ce chevalier du bonapartisme avait eu le singulier bonheur de ne jamais aller sur le pré qu'avec des journalistes ne sachant pas tenir une épée. De là une victoire facile et assurée d'avance... Malgré tout, le bon jeune homme s'est imaginé que, fort de ses glorieux antécédents (il a été zouave, ne l'oublions pas), il répandrait à son gré la terreur autour de lui. Il s'est campé le poing sur la hanche et s'est mis à apostropher les passants. Pauvre grand dadais, il ne s'aperçoit pas que ses allures de Jocrisse matamore ne font peur à personne. » Au mois d'avril 1873, M. de Cassagnac fut un des promoteurs de l'alliance conclue entre les bonapartistes et les légitimistes, en vue de l'élection qui eut lieu alors dans la Seine. Dans une réunion bonaparto-légitimiste, tenue à la salle Herz, sous la présidence du bonapartiste Tarbé des Sablons, ayant pour assesseurs deux légitimistes, MM. de Riancey et Mayol de Luppé, M. Paul Granier de Cassagnac prononça un discours naturellement rempli d'injures pour la République. Après avoir déclaré qu'il avait de l'admiration pour les légitimistes, que, s'il avait vécu en 1792, il aurait fait partie des Vendéens, que, s'il était deux partis pouvant s'entendre, c'était le parti légitimiste et le parti bonapartiste, il annonça que les deux partis, unis dans une même communauté de vues, marcheraient contre cette chose hideuse et maudite qui s'appelle la République, la chose qui les divise le moins parce que c'est celle qui les dégoûte le plus. Il ajouta que M. Barodet était le présent de la canaille de Lyon à celle de Paris, que M. de Rémusat, le grand vizir, le Giaffar de M. Thiers, représentait le train omnibus pour la Commune, et il conclut en proposant de choisir pour candidat M. Libmann, qui, lui, était présenté par des prêtres et des évêques, qui était Alsacien, qui s'était opposé au 4 septembre et qui avait sauvé la chapelle expiatoire. Ce morceau de haut goût fut vivement applaudi par le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, par les légitimistes et les bonapartistes, tout à fait dignes, en effet, de s'entendre; mais le nombre infime de voix qui se porta du côté du candidat des coalisés le 27 avril montra ce que pensait la population parisienne de cette touchante union. Le renversement de M. Thiers mit au comble la joie et l'audace de M. Paul de Cassagnac. Il demanda au nouveau gouvernement d'étrangler la presse républicaine et la République. Le 30 mai 1873, il écrivait dans le *Pays* ces lignes qui peignent l'homme tout entier : « Toute indulgence devant les républicains doit disparaître sans retour. Un acte de faiblesse en ce moment serait un véritable crime. Si les républicains l'eussent emporté, nous étions condamnés à les subir : qu'ils nous subissent à leur tour. En politique comme en guerre, nous ne connaissons qu'un mot vrai, c'est le « Malheur aux vaincus! » Il ne faut toucher à un ennemi que pour le tuer. » Tel fut le noble langage que ne cessa journellement de tenir M. Granier de Cassagnac sous le gouvernement de combat. Au mois du juillet 1873, il eut en Belgique un nouveau duel avec M. Arthur Ranc, dont il avait été un des dénonciateurs et qu'il avait contribué à faire poursuivre. Dans cette rencontre, les deux adversaires furent blessés. Au mois d'octobre suivant, des élections partielles ayant, comme les élections précédentes, donné de grandes majorités aux candidats républicains, M. de Cassagnac accusa les royalistes d'en être la cause, parce qu'ils avaient effrayé le peuple en voulant la restauration d'une monarchie définitivement condamnée. A diverses reprises, notamment le 16 mars 1874, il se rendit à Chiselhurst auprès de l'ex-prince impérial et prit part aux manifestations qui y eurent lieu. Lorsque, au mois de juin 1874, le député Girerd fit connaître à l'Assemblée une pièce curieuse qui révélait l'existence d'un comité central bonapartiste, le rédacteur du *Pays* redoubla d'audace. Il publia des articles d'une telle violence que le ministre de l'intérieur, M. de Fourtou lui-même, crut devoir suspendre le journal qui provoquait à la guerre civile, au mépris des droits de l'Assemblée et de l'inviolabilité des représentants du peuple. Traduit en cour d'assises le 2 juillet 1874, pour avoir, dans ses articles, provoqué à la haine des citoyens les uns contre les autres, M. Paul de Cassagnac fut acquitté. Au mois de janvier 1875, il eut une vive polémique avec M. de Franclieu, légitimiste. Rompant avec le parti qui faisait « son admiration » en avril 1873, il écrivit : « Ah! plaise au ciel que votre parti ne revienne jamais, car la haine est tellement violente contre vous, légitimistes énergumènes, qu'il serait à redouter que le peuple, échappant à nos conseils, à nos supplications, ne se mît encore à rugir comme autrefois et à recommencer ces épouvantables forfaits, qui n'étaient que des représailles contre des siècles d'oppression imprudente. » Ce même mois, il refusa de se battre avec M. Clémenceau, qu'il avait insulté. En février 1875, poursuivi pour diffamation et outrages, au sujet de la bataille de Sedan, par le général Wimpffen, il obtint un acquittement. Dans un article qu'il publia en novembre 1875, il déclara nettement que, si l'Empire était restauré, il recommencerait les fusillades et les proscriptions du 2 décembre 1851. Quelques jours plus tard, le 23 novembre, il prononça à Belleville, dans une réunion de bonapartistes, un discours qui fit grand bruit. Il y exposa tout un programme des bienfaits de l'Empire et de l'idéal que devait poursuivre le peuple. Rien de plus curieux et de plus instructif. « L'Empire, dit-il, ne vous donnait pas les libertés vaines, mais les libertés utiles, celles de manger, de boire et de dormir à bon marché. Ce sont les vraies libertés, celles-là, les vraies pour vous. Que vous importent les autres libertés, dont vous ne profitez pas, et en quoi vous servent-elles donc?... Un gouvernement doit au peuple la richesse, et c'est au peuple de faire de cette richesse l'usage qui lui paraît le meilleur. Celui qui est sage économise et amasse, celui qui est fou dépense et gaspille; mais le gouvernement a fait son devoir et cela ne le regarde plus. Le peuple est assez grand pour savoir ce qu'il fait; il n'a plus besoin de tuteur comme autrefois, et s'il lui plaît de se corrompre avec ce qui devrait seulement le rendre indépendant, c'est son affaire. Si l'Empire revient, il guidera la France vers des réformes indispensables qui s'imposent et que je vais vous dire : il cherchera à supprimer les octrois et à les remplacer par une charge qui pèsera moins sur les pauvres et plus équitablement sur les riches. Il réformera le code et rendra plus facile l'inextricable transmission de la propriété. Enfin il arrivera, par l'impôt sur le revenu, à établir une répartition plus exacte des charges de chacun. Il fera cela et bien d'autres choses, qui ne sont pas ici de vaines réclames comme en font les candidats républicains que vous connaissez, ni de détestables mensonges comme ces mots de liberté, d'égalité et de fraternité, dont on a badigeonné tous les murs de Paris. Et s'il ne le fait pas, je serai là, moi, pour le lui rappeler en votre nom... Oui, l'empereur viola la légalité en faisant le coup d'Etat; oui, l'empereur n'avait pas le droit de renvoyer l'Assemblée pas plus que vous, monsieur, vous et vos amis, n'aviez le droit de chasser l'Empire le 4 septembre. Et je m'inclinerais devant le 4 septembre si vous aviez fait le lendemain ce que l'empereur a fait, si vous aviez dit à la France : « Es-tu content? » Et que vient-on me parler ici de légalité, de loi violée, de décrets oubliés ou méconnus? Le peuple est le grand juge, le seul juge de ces violations, de même que le pape lie et délie en matière religieuse. Il a absous l'empereur par des millions de suffrages, et qui donc oserait condamner celui que le peuple a absous? La légalité, les lois violées, qu'est-ce que cela fait au peuple quand il n'en veut plus? Pour lui, tout cela est écrit sur du sable, et, lorsqu'il en a assez, il les efface avec son large pied. » Cette apologie de la bestialité et de la violation des lois produisit une vive sensation. Le ministre de l'intérieur Buffet, menacé d'une interpellation devant l'Assemblée, fit saisir le *Pays*, le *Gaulois* et l'*Ordre*, qui avaient publié le discours de Belleville, ordonna des poursuites et saisit avec empressement cette occasion pour interdire toutes les réunions. Le 13 décembre, M. Granier de Cassagnac fut traduit, pour son discours, devant la cour d'assises de la Seine, sous l'inculpation d'excitation à la haine des citoyens et au mépris du gouvernement; mais encore une fois il fut acquitté.

Après la dissolution de l'Assemblée nationale, M. Paul de Cassagnac se porta candidat à la Chambre des députés, le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Condom (Gers). Il dit dans sa profession de foi : « Ma devise est en deuil, elle est veuve de l'empereur! Il est mort, je n'ai plus son trône à reconquérir. Il ne me reste que sa tombe et vous savez que j'ai veillé sur elle... Si vous avez gardé saintement la mémoire des deux empereurs, de l'oncle et du neveu, morts tous les deux pour vous, martyrs du peuple, victimes de l'Europe féodale, qui a voulu tuer en eux les apôtres de la souveraineté nationale, le droit des sociétés modernes, nommez-moi; car après le maréchal, et si le peuple français le veut, je ne vois que le candidat populaire, celui qui n'est encore que le prince impérial et qui s'appellera, de par la loi et la volonté nationale, Napoléon IV! » Elu député par 9,818 voix contre 6,907 données à M. Lacroix, républicain, et 1,007 à M. de Cugnac, légitimiste, M. Paul de Cassagnac alla siéger dans le groupe de l'Appel au peuple. Il se fit aussitôt remarquer par la violence et la fréquence de ses interruptions. Il s'attacha à troubler les discussions et à provoquer des scènes de désordre au sein du parlement, dans le but avoué par lui de discréditer le régime parlementaire. Ayant dans une séance injurié et provoqué les républicains, mais déclaré, dans une note insérée au *Pays*, qu'il était, en tant que journaliste, à la disposition de tous ceux qui viendraient le provoquer dans son bureau, M. Clémenceau s'empressa de relever le gant; mais encore une fois il refusa de se battre. « Il y a dans la vie, monsieur, différentes phases, lui répondit-il dans son journal. J'ai parcouru la première, celle de la fougue. J'en inaugure une autre, celle du travail, qui amènera le triomphe d'une grande idée et d'une sainte cause. Vous, vous débutez ; adressez-vous à d'autres, qui trouveront entre votre peau et la leur une plus juste proportion. Quant à moi, je ne me bats plus. Et je ne manquerais à ma résolution que pour donner à un homme que j'aurais gratuitement outragé la réparation qui lui est due légitimement ou pour corriger, par exemple, un collègue qui se permettrait, dans un corridor de la Chambre, d'employer des moyens de persuasion qui réussissent toujours... Vous êtes donc condamné à jouer perpétuellement ce rôle qui ne vous fatiguera pas : le rôle du monsieur qui veut tuer Cassagnac. » M. Clémenceau lui répondit : « Je ne veux seulement pas vous tuer, rassurez-vous. Je veux seulement montrer qui vous êtes; quand on a passé la phase de la fougue, pour me servir de votre expression, il faut tâcher de sortir de la phase de l'insulte. Autrement on s'expose, en injuriant sans péril, à entrer dans une phase inconnue aux hommes qui répondent de leurs paroles et de leurs actes : la phase où l'on se dérobe. Vous avez eu le malheur d'y entrer. »

M. Paul de Cassagnac provoqua des poursuites contre M. Rouvier (11 mai 1876). Le 1er juin, il prononça un grand discours pour combattre le projet de loi du gouvernement relatif à la collation des grades universitaires. Le député de Condom déclara que ce n'était pas comme impérialiste, mais comme catholique qu'il combattait le projet de loi. Il défendit avec chaleur la cause du cléricalisme, chose toute naturelle, les doctrines cléricales étant un merveilleux instrument pour maintenir les peuples dans la servitude. Sa harangue lui valut de chaleureuses félicitations de M. Dupanloup. Au mois de juillet, il attaqua vivement le gouvernement, au sujet de l'élection Peyrusse. Il l'accusa « d'être sorti des limites des convenances et de l'honnêteté parlementaire » et d'avoir fait de la « tromperie électorale, » parce qu'il avait nommé maire d'Auch un républicain, M. David, le compétiteur de M. Peyrusse, bonapartiste. Le 22 juillet, il interpella le ministre de l'intérieur, qu'il accusa d'avoir nommé dans plusieurs villes des maires républicains. S'attachant à troubler toutes les discussions sérieuses par ses interruptions, il se montra incessamment violent et provocateur jusqu'à la grossièreté. C'est ainsi qu'en décembre, le ministre de Marcère étant monté à la tribune, M. Granier de Cassagnac s'écria : « L'accusé a la parole! » A la même époque, il interrompit incessamment, en parlant de cacao, le député Menier, le célèbre fabricant de chocolat, qui exposait ses idées sur l'impôt, et il s'attira la plus verte et la plus mordante réplique. Le 12 janvier 1877, en pleine tribune, il fit l'apologie de l'abominable attentat et des proscriptions du 2 décembre 1851, qu'il appela un droit et un devoir. « Il n'est pas un seul fait, ajoutait-il, que ce soit celui de Sedan ou du 2 décembre, dont nous ne soyons déterminés à faire l'apologie. » En même temps qu'il se permettait à la Chambre toutes les violences, il continuait dans le journal le *Pays* à injurier le gouvernement établi, la République, à provoquer à la guerre civile, etc. Il dépassa à tel point toutes les bornes que le procureur général de Leffenberg demanda à la Chambre des députés l'autorisation d'exercer des poursuites contre lui (26 février 1877). Le 16 mars suivant, M. Paul de Cassagnac prononça à la Chambre un discours à l'occasion de cette demande, qualifia le rapporteur de pourvoyeur de tribunaux et attaqua le ministre Jules Simon, qu'il accusa de palinodie. Celui-ci répliqua qu'il avait demandé des poursuites parce que M. de Cassagnac attaquait le gouvernement avec une violence extrême et commettait par la voie de la presse des délits de droit commun. « Ce n'est pas, dit-il, un délit de doctrine, un délit de pensée qui est poursuivi, c'est un délit qu'aucun gouvernement ne peut tolérer. La poursuite a lieu en vertu d'une loi qui existe et qui doit